

Le 19 novembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le jeudi 19 novembre 2020 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2020-11-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2020-11-162

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-055 RELATIVE AU MATRICULE 6372 05 6276

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction # 2020-054 pour une résidence unifamiliale de 1 étage (plus sous-sol) d'une superficie de 104,52 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que la demande de permis ne respecte pas la réglementation en vigueur et a fait l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) de Sainte-Hélène-de-Kamouraska recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure #2020-055 demandée pour la propriété identifiée par le numéro de matricule 6372 05 6276 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la superficie de la résidence unifamiliale de 104,52 mètres carrés soit réputée conforme à la réglementation en vigueur ;

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure # 2020-0055 relative au matricule 6372 05 6276 ;

QUE le conseil municipal autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à procéder à l'émission du permis de construction tel que demandé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-11-163

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 07.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire